

AVIS PUBLIC



AVIS PUBLIC RÈGLEMENT NUMÉRO 2171 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées, que lors de sa séance ordinaire, tenue le 1^{er} mars 2010, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 2171 intitulé : « *Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'arrondissement* ».

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour. Il est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit : **du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.**

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 2^e jour du mois de mars 2010.

Guylaine Champoux, avocate
Secrétaire d'arrondissement